

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT
INTERDICTION DE CIRCULER**

Du mardi 30 avril 2019 18h00 jusqu'au mercredi 01 mai 2019 18h00

N°85

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT la manifestation faite par le Café le Rendez-Vous sur la voie publique « place Gabriel Péri», sur l'espace piétons le mardi 30 avril 2019 à 18h00 jusqu'au mercredi 01 mai 2019 18h00.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de la manifestation faite par le Café le Rendez-Vous sur la voie publique «place Gabriel Péri», l'espace piéton devant les commerces «place Gabriel Péri» sera fermé du mardi 30 avril 2019 18h jusqu'au mercredi 01 mai 2019 18h00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 29 avril 2019.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTE DE
LA PRESENTE NOTIFICATION**